

SOMMAIRE

| | |
|---|-------------|
| Le mot du Maire | page 1 |
| Vie de la commune | pages 2 - 5 |
| St Martin aux XVII et XX ^e siècles | pages 6 - 9 |
| Vie des Associations | pages 10-11 |
| Manifestations | pages 12-13 |
| Un peu d'histoire, Etat Civil, Agenda | pages 14-15 |
| Informations pratiques | page 16 |

Communiqué du Conseil Municipal

*Vous trouverez dans ce bulletin le deuxième article de Claude CAILLY * qui nous propose une synthèse de ses recherches consacrées à l'histoire de la filière bois sur notre commune de Saint-Martin du Vieux Bellême, commune industrielle aux XVIII^e et XIX^e siècles.*

Il sera suivi d'un troisième article à paraître dans notre prochain bulletin consacré à une autre activité économique importante de cette période : la ganterie en filets.

** Maître de Conférences honoraire en histoire économique à l'Université Michel Montaigne de Bordeaux, chercheur sur le Perche.*

Le Numérique

Site internet St-Martin du Vieux Bellême

Nous vous rappelons que vous pouvez trouver de nombreuses informations utiles en accédant au site internet de la commune à l'adresse suivante :

www.saintmartinduvieuxbelleme.fr.

Vous y trouverez les derniers bulletins municipaux, les comptes-rendus du conseil municipal, les entreprises du périmètre de la commune avec des liens pour celles qui disposent d'un site, la vie de nos Associations etc....

N'hésitez pas à consulter notre site.

Édito de Serge CAILLY, votre Maire

La Nouvelle Communauté de Communes. Où en est-on ?

Comme vous le savez, une nouvelle communauté de communes (CDC) verra le jour le 01.01.2017. Issue de la fusion de la CDC du Pays Bellémois et de la CDC du Val d'Huisne, cette nouvelle Communauté de Communes « Collines du Perche Normand », représentant une population d'environ 15 000 habitants, couvrira donc tout notre Canton et aura son Siège au Theil-sur-Huisne. Une annexe sera néanmoins installée à Bellême au rez-de-chaussée de la mairie dans le local de l'ancien policier municipal.

De nombreux groupes de travail composés de maires, adjoints et conseillers municipaux travaillent beaucoup à la préparation de cette fusion sur les sujets tels que : relations humaines – finances – économie – voirie – social – santé – écoles - urbanisme, etc...

Les deux CDC exercent, en effet aujourd'hui, des domaines différents de compétences qu'il convient d'essayer d'harmoniser. Le sujet principal concerne les écoles gérées par la CDC côté Pays Bellémois et par les communes côté Val d'Huisne.

Le Conseil Communautaire, organe décisionnaire de la Communauté de Communes sera composé de 41 membres répartis sur toutes les communes concernées en fonction du niveau de population de chacune d'entre elles.

La première réunion du Conseil Communautaire aura lieu le 5.01.2017. Elle aura principalement pour objet d'élire et d'installer le premier bureau avec la nomination du Président et des Vices Présidents de la nouvelle Communauté de Communes.

Le périmètre des Communautés de Communes a été récemment élargi par les dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015 qui a notamment élevé le seuil minimum d'habitants d'une CDC de 5 000 à 15 000 habitants, tout en y transférant davantage de compétences obligatoires des communes vers la CDC.

Ainsi, à partir du 01.01.2017, les CDC exerceront obligatoirement et progressivement les compétences suivantes :

- actions de développement économique
- aménagement de l'espace, notamment le plan local d'urbanisme intercommunal
- gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (à partir du 01.01.2018)
- aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- collecte et traitement des déchets
- assainissement (1.01.2020)
- eau (01.01.2020)

D'autres compétences, facultatives, peuvent être également transférées à la CDC, comme c'est le cas pour la voirie dans l'actuelle CDC du Pays Bellémois. Il appartiendra donc au nouveau conseil communautaire de la nouvelle CDC de prendre rapidement les décisions nécessaires au transfert de compétences souhaitables, c'est-à-dire celles que nos communes ne peuvent assurer du fait de l'insuffisance de moyens humains et financiers.

Bien entendu, il conviendra de se montrer très attentif, lors du transfert des compétences retenues à la CDC, à conserver la démocratie de proximité, en permettant aux élus municipaux de l'ensemble des communes, d'en assumer sur le terrain les responsabilités dans le cadre d'un vrai projet intercommunal de développement de ce nouveau territoire.

LA VIE DE LA COMMUNE,

— Les décisions du Conseil Municipal —

Séance du 13 juin 2016

- Délibération pour la convention de la mise à disposition de Marjolaine Tournelle à la CDC
- Délibération pour la convention de la cantine scolaire avec l'école du Gué-de-la-Chaine
- Délibération pour adhésion au groupement de commandes pour l'achat de l'électricité et du gaz naturel
- Délibération pour accepter le schéma départemental de coopération intercommunale (fusion CDC)
- Délibération pour l'octroi des subventions

Séance du 12 septembre 2016

- Délibération pour la convention de jalonnement avec le département de l'Orne
- Délibération pour les tarifs de la location de la vaisselle
- Délibération pour le passage à 35 h de Luc Rouillec

Inventaire et Classement des haies dans le cadre du Plui

(suite de l'article paru dans le dernier bulletin municipal)

Nous rappelons que l'inventaire des haies a été réalisé dans chaque commune par une commission animée par un technicien de la Communauté de Communes et composée du Maire, de membres du Conseil Municipal et des représentants des acteurs agricoles.

L'inventaire s'est notamment basé sur des critères de notation : alignement de routes et chemins, croisement de 3 haies, strate la plus élevée (buissonnante, arbustive ou haut jet), caractéristique de spécificité (têtard, beau sujet, jeune haie replantée) et la densité de la dalle.

Ce travail a été présenté lors de la commission haies du PLUI devant les élus du Pays Bellêmois. Cette présentation a permis de finaliser la cartographie et de rectifier les éventuelles erreurs ou omissions. Il a été ainsi comptabilisé un linéaire total de haies recensées sur le territoire de 985 kms. La commission a approuvé le principe de conserver dans l'inventaire un total de près de 700 kms.

Pour notre commune, 80,9 kms de haies ont été recensées et 57,3 kms retenues.

Concernant l'arrachage :

C'est une des portées du PLUI (Plan local Urbanisme Intercommunal), l'inventaire des haies permet désormais de règlementer leur arrachage.

Ainsi, une procédure a été mise en place sur le territoire du Pays Bellêmois qui soumet tout arrachage de haies, répondant aux critères évoqués précédemment, à une autorisation.

Le non-respect de cette obligation est sanctionné. En effet, en cas d'absence de déclaration, la sanction est la même que pour l'absence de déclaration de coupe ou abattage d'espaces boisés classés (PV transmis au parquet et amende allant de 1 200 à 300 000 EUR). (Cf code de l'urbanisme)

Les autorisations données peuvent être assorties d'une obligation de compensation par replantation.

Bien entendu, l'entretien de la haie, sa coupe et son façonnage perdurent et n'ont pas besoin d'autorisation.

Gestion des déchets

La Communauté de Communes adhère pour le compte des 16 communes au SIRTOM (Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères) du Perche ornais.

Ce syndicat assure :

- la collecte des ordures ménagères
- la gestion des déchetteries
- le traitement et la valorisation des déchets

La réorganisation de la collecte depuis 2016

- Le 28 septembre 2015, le Conseil communautaire a approuvé la réorganisation des services de collecte des ordures ménagères.
- 2016 & 2017 : Une évolution progressive des services suivants :
- En 2016 : le porte à porte à Bellême a été réduit à un seul passage le mardi matin. Le ramassage des cartons continue le vendredi matin. Celui de La Perrière est supprimé.
- En 2017 : le porte à porte existant pour toutes les autres communes, y compris donc pour Saint-Martin sera supprimé.

Ces suppressions de service à venir se sont d'ores et déjà accompagnées d'aménagement d'aires de collecte nouvelles dans les bourgs et les zones de passage. Chaque aire de ramassage est désormais systématiquement équipée de conteneurs de tri sélectif.

Pour notre commune, les aires de ramassage ont été installées :

Les investissements 2016 nécessaires, pour répondre à cette nouvelle organisation, ont été pris en charge par la CDC et le SMIRTOM.

- 1) sur le parking de Carrefour Market (entre la station de lavage et Point Vert)
- 2) A la sortie du bourg vers la route de Mortagne
- 3) Au lotissement des Tilleuls



Quels coûts pour les contribuables ?

Pour les contribuables de Bellême, le taux de 17,18 % devrait baisser en 2016 à 16,30 %, puis 15,50 % en 2017 et atteindre 14,25 % en 2018 (à coût global constant).

Pour les contribuables des communes actuellement en zone 2, dont St Martin, le taux de 12,89 % augmentera en 2016 à 13,50 %, puis baissera avec la suppression du porte à porte à 11,70 % en 2017 pour atteindre 9,35 % en 2018 (à coût global constant). L'impact, sur une base 1000, est de + 6€ en 2016, moins 18€ en 2017 et moins 41€ en 2018.

Pour les contribuables de la zone 3 en point d'apport volontaire, le taux de 7,72 % augmentera en 2016 à 8,80 %, puis 9,10 % en 2017 et atteindre 9,35 % en 2018 (à coût global constant).

L'impact, sur une base 1000, est de + 11 € en 2016, +14 € en 2017 et + 17 € en 2018.

Le taux de votre zone est repris au verso de votre taxe foncière

La facture du SIRTOM pour notre commune devrait passer de 51 439 € 2016 à 54 694 € en 2017 pour revenir à 50 372 € en 2018 (à coût constant).

Il convient de rappeler que la facture totale du SMIRTOM pour la CDC est répartie entre chaque commune en fonction de sa population, la facturation par habitant étant ensuite pondérée par le taux de taxe fixé en fonction de la qualité du service (porte à porte ou apport volontaire) calculé sur le foncier bâti.

Le Maire, Serge Cailly

Entretien chaussée sur les voies communales

Rue de la Herse

Les fossés sur cette voie communale étaient devenus dangereux. Des travaux d'enrochement pour freiner l'écoulement des eaux et sécuriser les accotements ont été effectués.

La chaussée était déformée, nous l'avons « reprofilée » enrobé à chaud jusqu'au pont.

V C de Plaisance Reprofilage de la chaussée

V C Belle Fontaine

Arasement des accotements pour l'écoulement des eaux et reprofilage de la chaussée de la route départementale 274 dans le bourg à la limite de la forêt



Plaisance



Belle Fontaine



Rue de la Herse



Le Bourg - Coussins Berlinois

V C Le Moulin Neuf

Reprofilage au niveau du pont

V C La Feuillette

Assainissement de ce chemin pour l'écoulement des eaux. Ce chemin sera « reprofilé » l'année prochaine

V C Le Coutelier

Arasement des accotements pour l'écoulement des eaux

Eclairage

Le Colombier

Remplacement des trois derniers lampadaires par l'entreprise S P I E.

Les Tilleuls

L'entreprise SPIE a installé trois prises pour les décorations de Noël.

SÉCURITÉ

Des coussins berlinois ont été installés dans le bourg au niveau de l'usine pour permettre le ralentissement des véhicules. Des balises ont également été posées pour rétrécir la voie et permettre de faire un passage aux piétons.

A la Bruyère, une procédure de mise en place d'une mesure de vitesse a été réalisée à la descente de la forêt, à notre demande, par le Conseil Départemental. Les résultats, non connus à ce jour, nous permettront de disposer de statistiques sur le nombre de véhicules, leur vitesse, leur horaire de passage et d'étudier ainsi les mesures à prendre pour essayer de réduire la vitesse excessive constatée.

– Au cours du 2^{ème} semestre de cette année 2016,
les travaux suivants ont été réalisés –

la salle de mariage a été totalement rénovée



- peinture refaite entièrement,
- nouveaux projecteurs plus économiques,
- nouvelle estrade en bois (de Bellême Bois) fabriquée par Luc Rouillec et Jean-Jacques Blatrix,
- pose de « support à rail » sur les murs pour permettre l'installation de décorations.



Le parquet a été ciré et lustré par Luc et Claudine Rottier. Dans la cuisine, des prises ont été rajoutées au-dessus de la table inox.

Un abribus a été installé à Sèche-Terre



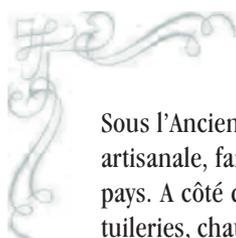
Tombes de notre cimetière



26 tombes ont été relevées dans notre cimetière qui a fait l'objet, par ailleurs, de nombreux travaux de propreté par notre responsable technique de la mairie.

- Nous avons également sensiblement amélioré l'éclairage dans la cour de la mairie, ainsi qu'à l'extérieur de l'Eglise.
- Les travaux relatifs à la rénovation de la façade du studio et de la salle des associations ont été reportés au printemps prochain en raison du retard apporté par l'artisan à leur réalisation et aux conditions climatiques.

Saint-Martin-du-Vieux-Bellême : un village



Sous l'Ancien régime économique (XVI^e - milieu du XIX^e siècle), le Perche est une région industrielle sous une forme artisanale, familiale et dispersée que nous appelons proto-industrielle, première phase de l'industrialisation de notre pays. A côté des industries textile et métallurgique, les industries secondaires - papeteries, tanneries, briqueteries et tuileries, chaufourneries, meuneries, industrie du bois - contribuent fortement à cette proto-industrialisation intensive et diversifiée. Depuis fort longtemps, participant à ce développement industriel, la commune de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême occupe une place privilégiée avec ses trois principales activités : l'industrie du bois et le tissage des toiles de chanvre, activités essentiellement masculines et la filature des filasses de chanvre alimentant les métiers à tisser et l'industrie du filet, activités exclusivement féminines.

L'industrie du bois est certainement ancienne, antérieure au siècle de Louis XIV. Elle est attestée par la présence de travailleurs du bois (bûcherons, scieurs de long, sabotiers, fendeurs de bois, fûtièrs) dans les registres de catholicité de la paroisse de Saint-Martin de cette époque et tout au long du XVIII^e siècle à côté des tisserands, tuiliers et meuniers.

Au début de la Révolution, si l'on se réfère au rôle des tailles pour l'année 1790 (impôt principal de l'Ancien Régime) conservé aux archives de l'Orne, la structure sociale de Saint-Martin reflète bien celle d'une commune proto-industrielle. Un tiers des hommes âgés de plus de 14 ans travaillent dans l'industrie. Les recensements de population du XIX^e siècle ultérieurs, heureusement conservés, le confirment. Ainsi, en 1866, dernier recensement avant la partition de la commune, l'industrie occupe 340 personnes soit 36 % de la population potentiellement active. Si du fait du démembrement de la commune en 1872, cette population active industrielle diminue, son poids relatif se maintient jusqu'au début du XX^e : autour de 40 % jusqu'au recensement de 1901. Après une diminution en 1911 (33 %) liée au déclin de l'emploi sabotier, le niveau antérieur est à nouveau atteint en 1921 (41 %) avant de connaître une baisse progressive avec la crise économique des années 1930 et le déclin de l'industrie du bois. Ce n'est que depuis 1968 qu'une reprise s'opère avec la création d'une entreprise de transport et un renouveau de la filière bois.

La répartition par branches industrielles fait apparaître la place prépondérante de l'industrie du bois et en premier lieu la fabrication de sabots. En 1790, l'emploi masculin y représente plus du double de celui de l'industrie textile (tisserands), respectivement 112 et 50 foyers fiscaux. Les tuileries (5 imposables) et la meunerie (7 imposables) complètent ces industries tout au long du XIX^e siècle.

Encore importante dans la première moitié du XIX^e siècle, le tissage des toiles de chanvre décline dans la décennie 1860-1870 à l'image de l'industrie textile toilière de Mortagne-au-Perche concurrencée par l'industrie du coton et la perte des marchés coloniaux. L'emploi masculin textile passe ainsi de 66 tisserands en 1800 à 28 en 1866 pour disparaître en 1896.

Au contraire, l'expansion de l'industrie du bois est remarquable dans la seconde moitié du siècle. Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, par sa proximité de la forêt et par le nombre et la qualification de ses habitants, constitue sans nul doute le centre névralgique de cette industrie. Ce centre illustre bien la permanence et le maintien aux XIX^e et XX^e siècles de la proto-industrie dans le Perche mais aussi la continuité entre proto-industrie et industrie moderne avec la création d'une entreprise de sabots et galoches et d'une scierie mécanique à la fin du XIX^e siècle.

En 1800, 159 hommes âgés de plus de 14 ans sont employés dans l'industrie du bois dont 110 sabotiers soit deux tiers de l'emploi industriel. Selon le recensement de population de 1866, l'on en décompte 311 dont 238 sabotiers (84 % de l'emploi industriel et 36 % de la population active après un maximum en 1861 (357 hommes). Cette part de l'industrie du bois se maintient jusqu'en 1906 avant de diminuer dans l'ensemble de la population active à partir de 1911, année où elle n'en représente plus que 28 %. Ce dynamisme industriel contraste avec le déclin irréversible de la proto-industrie du Perche depuis la décennie 1860 faute de transition industrielle synonyme de désertification industrielle à l'exception de quelques îlots au milieu d'un territoire devenu agricole.

Jusqu'en 1860-1870, la croissance de l'industrie du bois est donc surtout due à l'essor de la fabrication de sabots. L'emploi sabotier au sens strict passe de 13 % de la population active en 1800 à 34 % en 1861 pour diminuer par la suite (31 % en 1876, 23 % en 1886 et 1891, 16 % en 1901, 12 % en 1911 et 1921, 5 % en 1931, 7 % en 1936 et 4 % en 1946). Les autres emplois (bûcherons, scieurs de long, fendeurs de bois, pelleronniers - fabricants de petites pelles pour boulanger -) évoluent dans le même sens mais ne subsistent déjà plus qu'à l'état résiduel à la veille de la première guerre mondiale.

industriel XVIIIe - XXe siècles (1ère partie)

Comme la proto-industrie percheronne en général, l'industrie sabotière est caractéristique du mode de développement à la française au XIXe siècle. Elle conjugue les formes anciennes d'organisation de la production et leur lente transformation en industrie concentrée, « en ateliers ».

Au XIXe siècle, deux organisations de la production coexistent. Dans le premier système, les sabotiers travaillent dans le cadre familial de manière indépendante, seuls ou en compagnie, pour leur compte personnel, propriétaires de leurs outils de travail - nombreux et variés - servant au métier, et vendent directement leurs sabots à un marchand qui lui-même revend sur un marché local ou régional.

Dans le second système, s'affirmant de plus en plus, les sabotiers travaillent pour le compte d'un fabricant qui leur fournit le bois, les fait travailler à la tâche moyennant un prix convenu et vend la production sur un marché régional ou national en relation avec des négociants parisiens. Ces fabricants, que l'on peut appeler marchands-fabricants, sont donc de véritables petits entrepreneurs employant des quasi-ouvriers - ils restent en effet maîtres du processus technique de fabrication -, statut proche des ouvriers salariés de l'entreprise industrielle moderne.

A l'instar de l'industrie des toiles de chanvre, la fabrication est techniquement dispersée, occupant la loge du sabotier en forêt et, de plus en plus, un atelier dépendant de son domicile ou celui du marchand-fabricant. Mais elle est géographiquement concentrée, localisée essentiellement dans le bourg ou les hameaux tels « La Bruyère », « Le Carrouge » ou « Le Gué-de-la-Chaine », véritables villages de sabotiers. A titre d'exemple, en 1860, le village de « La Bruyère » comprend 160 habitants et renferme 34 travailleurs du bois dont 20 sabotiers, 5 scieurs de long, 4 fendeurs, 5 bûcherons, soit les deux tiers des actifs masculins ! Si l'outillage est de faible valeur, il est particulièrement diversifié et spécialisé utilisé pour les trois opérations nécessaires à la fabrication des sabots : tailler et bûcher la pièce de bois de hêtre en lui donnant l'apparence d'un sabot ; la creuser ; dresser la semelle et procéder au finissage du sabot. Ce n'est qu'à l'expiration d'un délai de séchage de trois à cinq mois que le sabot est prêt à être commercialisé. Ce savoir-faire, acquis de père en fils ou de maître à disciple, implique une bonne connaissance des bois, de leur essence et de leur âge.

Le développement de l'industrie du sabot s'effectue donc de plus en plus sous l'égide de marchands-fabricants que les sources archivistiques dénomment indifféremment « marchands sabotiers », « marchands de bois », « fabricants de sabots ».

C'est dans la décennie 1860-1870 que leur nombre atteint son maximum : 12 « marchands sabotiers » généralement faisant fabriquer. Ces fabricants sont pour la plupart natifs de Saint-Martin. Cependant, la majorité d'entre eux étaient domiciliés au hameau du Gué-de-la-Chaine avant le démembrement de la commune en 1872. Il en est ainsi des Bidault (au nombre de quatre), Biziou, Coudray, Emonnet, Guillin, Leparc et Plessis. En réalité, le nouveau découpage administratif n'a guère d'effet économique. Si le nouveau territoire de Saint-Martin est amputé de décideurs économiques et d'ouvriers sabotiers dont ils dépendent (le nombre de sabotiers passe de 238 résidant sur l'ancien territoire en 1866 à 101 sur le nouveau territoire en 1876), le démembrement communal ne remet pas en cause le tissu industriel Saint-martinois.

D'une part, la plupart des marchands fabricants relevant de la nouvelle commune du Gué-de-la-Chaine deviennent rentiers et décèdent dans la décennie 1880-1890 laissant place à un nombre réduit de fabricants de sabots patentés (Armand Leparc, Lucien Emonnet, Alexis Gautier, Célestin Tessier en 1900-1910) et la plupart des ouvriers sabotiers domiciliés dans la nouvelle commune continuent à travailler pour le compte de fabricants domiciliés à Saint-Martin (Maurice Seguoin, François Bothereau puis ses deux fils Albert et Gaston Bothereau, Armand Brébion) jusqu'aux années 1920-1930. Preuve de l'unicité du bassin d'emploi, les fabricants domiciliés à Saint-Martin et au Gué-de-la-Chaine emploient indifféremment les sabotiers des deux communes.

La distinction entre patrons et salariés dans les recensements de 1901 et 1911 permet d'identifier les sabotiers indépendants travaillant toujours pour leur compte et ceux dépendants de marchands-fabricants, ultime témoignage de l'ancien mode de production qui persiste encore au début du XXe siècle.

Cependant, après la division, la commune de Saint-Martin reste plus industrielle que celle du Gué-de-la-Chaîne, plus agricole. En 1901, la part de l'emploi industriel dans la population active est plus élevée dans la première (39 %) que dans la seconde (21 %).

Jusqu'à leur disparition dans les années 1920, ces entreprises restent peu capitalistiques et emploient chacune peu d'ouvriers sabotiers. Selon l'enquête industrielle de 1860, les douze marchands fabricants sabotiers emploient 141 ouvriers soit une moyenne de 12 ouvriers par fabricant pour une production de 200.000 paires de sabots pour une valeur totale de 96.000 F, soit un prix unitaire de 0,48 F, chiffre proche du prix moyen calculé d'après un inventaire après décès d'un marchand sabotier en 1877 (0,51 F/paire). Même si une certaine concentration s'opère à la fin du siècle, la taille de ces entreprises reste faible n'employant pas plus de 15 ouvriers sabotiers.

Au XVIII^e siècle et au cours de la première moitié du XIX^e siècle, toutes les sources évoquent la pauvreté des ouvriers de la forêt, surtout en période de crise de subsistances produisant famine et mortalité accrue. Les révoltes de la faim ne sont pas rares comme celle de 1828, année où les femmes sont nombreuses à mendier leur pain, suivie d'une nouvelle émeute dix ans plus tard qui entraîne une vingtaine d'arrestations. L'insuffisance des salaires en est la cause essentielle comme le rappelle le Préfet encore en 1855. Alors qu'au début du siècle, seulement un sabotier marié sur dix signe l'acte de naissance de son enfant, la moitié d'entre eux le font au milieu du siècle (taux similaire à celui des journaliers agricoles). Il faut attendre les années 1880 et la scolarité obligatoire pour qu'ils soient complètement alphabétisés dépassant cette fois les ouvriers agricoles qui ne le sont encore que pour deux tiers d'entre eux. Cette meilleure alphabétisation va de pair avec une amélioration de leur niveau de vie à partir du Second Empire. Le travail des sabotiers devient plus rémunérateur. En 1855, le revenu journalier s'échelonne, selon la rapidité et le savoir-faire de chacun, de 0,75 à 1,50 franc par jour. Ce qui situe le revenu du sabotier au même niveau que celui du journalier agricole, généralement considéré comme la profession la plus pauvre, à ceci près que celui du premier est plus régulier.

A en croire les statistiques industrielles de la fin du Second Empire et du début de la Troisième République, ce revenu oscille entre 2 à 2,50 francs et dépasse celui du tisserand et du journalier. L'on peut donc conclure à une hausse très nette du revenu des sabotiers sous le Second Empire, résultat d'une conjoncture favorable dont bénéficie l'industrie du sabot liée à une forte augmentation de la demande. Situation paradoxale puisqu'au même moment, l'échec de la transition industrielle est patent dans le Perche avec la disparition de la proto-industrie textile et métallurgique. En un mot, l'expansion du sabot à Saint-Martin et plus généralement du canton de Bellême entraîne une « proto-industrialisation décalée ». Or, comme parallèlement, dans le même cadre, l'industrie du filet se développe (prochain article) employant le plus souvent les épouses de sabotiers, le revenu cumulé du ménage est suffisant pour faire vivre la famille, du moins en période favorable. Ce n'est qu'à partir des années 1880 que le déclin de la saboterie traditionnelle s'amorce du fait de la grave crise économique qui frappe l'économie française et la concurrence de la galoche puis des souliers fabriqués de manière mécanique et non plus à la main. En 1901, 39 sabotiers sont seulement recensés contre 101 en 1876 pour une population elle-même en diminution.

C'est en 1867 que Louis Ridet, ancien sabotier devenu marchand de bois, établit une scierie mécanique au bourg de Saint-Martin employant entre 12 et 20 ouvriers selon les années à raison de 2,50 F à 3 F pour une durée journalière de 12 heures. Maire de la commune à partir de 1873, il décède cinq ans plus tard. Son fils Alexandre, aussi marchand de bois, lui succède pendant quelques années avant de céder l'entreprise en 1883 au comte Félix de Lévis-Mirepoix, député de l'Orne, domicilié au château de Chéreperrine, commune d'Origny-le-Roux. Ce dernier complète la scierie en installant une machine à vapeur et construit de nouveaux ateliers pour la fabrication de sabots et de semelles de bois pour galoches et, accessoirement, de parquets, lattes et caisses à œufs par procédés mécaniques. Même si elle reste modeste, cette entreprise prend donc le relais de la proto-industrie sabotière dès avant la fin du XIX^e siècle. Mais il faut attendre les années 1900-1920 pour voir la production industrielle de semelles de galoches prendre de l'ampleur.

Curieusement, la direction de l'usine n'est pas confiée à l'un des fabricants de sabots alors en activité, mais à Emile Bel-langer, fils de tisserand, fabricant de filets depuis son mariage en 1870. Il reste à la tête de l'entreprise jusqu'aux années 1900. Alfred Godefroy, originaire de la Manche, jusque là contremaître, le remplace pendant quelques années. C'est en 1906 que Auguste Courpotin, originaire de Réveillon, ancien employé au service des hypothèques de Mortagne-au-Perche, lui succède jusque dans les années 1920. L'usine est donc davantage dirigée par des gestionnaires que par des techniciens connaisseurs du travail du bois, issus de la saboterie traditionnelle.

L'entreprise se spécialise principalement dans la fabrication de semelles de bois pour galoches et produit 260.000 paires par an avant la guerre de 1914-1918. Elle y adjoint le sciage de bois à façon pour parquet, lattes, caisses à œufs, bondes, tapettes, maillets pour tonneliers. Elle valorise le hêtre provenant des coupes achetées dans les forêts du Perche (Bellême, Réno-Valdieu, La Trappe, Moulins-la-Marche) participant ainsi au développement autocentré de la région. En temps normal, la production s'écoule sur le marché intérieur régional (Normandie, Bretagne et Vendée) sauf pendant la guerre 1914-1918, années pendant lesquelles la fabrication de galoches est exclusivement destinée aux soldats. Elle est alimentée par une machine à vapeur puis par l'énergie électrique après la guerre. Elle emploie une cinquantaine de salariés avant la guerre principalement des galochiers - parmi lesquels un ouvrier qualifié chargé de dessiner la semelle - et des sabotiers. Les effectifs augmentent après la guerre (60 en 1919) pour retomber à une vingtaine en 1931. Les salaires y sont plus élevés que chez les fabricants donnant à travailler à domicile et à la main, mais la durée du travail journalier identique (12 heures) y est plus régulière et les conditions de travail plus contraignantes. Aux galochiers et sabotiers s'ajoutent d'autres qualifications (comptable, chauffeur, charretier, mécanicien, journalier). Depuis juillet 1883, la distribution des produits, notamment vers Paris, bénéficie de la ligne ferroviaire de L'Aigle à Mamers qui passe par Bellême - Saint-Martin exploitée par la compagnie des chemins de fer de l'Ouest.

C'est sans doute après le décès de Félix Lévis-Mirepoix en 1928 que l'entreprise se constitue en mars 1929 en société à responsabilité limitée au capital de 600.000 F par l'apport de plusieurs investisseurs parisiens. Deux directeurs successifs de l'usine sont nommés : Paul Grimm, ingénieur, 36 ans et Fernand Despierres, directeur de travaux, 50 ans. Pour des raisons de mauvaise gestion et de faillite imminente, la société est dissoute en octobre 1934 laissant à Fernand Despierres l'exploitation de l'usine de galoches et sabots encore pendant quelques années. Quant à l'entreprise de sciage, elle est reprise par Joseph Peigné, marchand de bois, jusqu'aux lendemains de la seconde guerre mondiale. En dépit de toutes ces vicissitudes et après une période de répit après la deuxième guerre mondiale, la filière bois à Saint-Martin connaît depuis une vingtaine d'années un renouveau prometteur avec l'implantation de l'entreprise Bellême Bois.

Cette étude nous fait découvrir un nouveau pan de l'économie et de la société du Perche concernant une catégorie sociale : celle des sabotiers et galochiers. Elle confirme la persistance au XIXe siècle de la proto-industrie percheronne concernant une branche d'activité peu étudiée. Elle confirme aussi pour quelques secteurs - ici la saboterie -, les tentatives d'une industrialisation hélas trop partielle. Elle montre, enfin, que ce passé industriel local est resté présent dans la mémoire collective des Saint-martinois. La cheminée en brique qui se dresse dans le paysage de la commune en fournit aujourd'hui encore le meilleur témoignage visible. Malheureusement, il n'en sera pas de même de l'industrie féminine du filet malgré son importance au XIXe siècle.

Claude Cailly, maître de conférences honoraire en histoire économique à l'Université Michel de Montaigne de Bordeaux, chercheur sur le Perche.

Lecture complémentaire : CORBIN (Alain),

Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot, sur les traces d'un inconnu (1798-1876), éd. Flammarion, 1998, 339 p. (ouvrage sur une famille de sabotiers d'Origny-le-Butin), dont un compte-rendu est paru dans les Cahiers Percherons, n° 138, 1999-1.



LE COMITE DES FETES

(par Claudine Rottier)



de gauche à droite : Serge Cailly, Danièle Cailly, Martine Rouillec, Hervé Le Bris, Claudine Rottier

L'Assemblée Générale annuelle du Comité des Fêtes s'est tenue le vendredi 14.10.2016 dans la salle des Association.

Le rapport moral développé par la Présidente, Martine ROUILLEC et le rapport financier par Mme Danièle CAILLY ont été voté à l'unanimité.

Cette Assemblée a été aussi l'occasion pour la Présidente de revenir sur les manifestations réalisées et d'évoquer les projets pour la saison 2016 / 2017

Suite au retrait de certains membres, le bureau a été recomposé ;

➤ Membres du bureau :

- Présidente : Martine ROUILLEC
- Vice Présidente : Sandrine GAXIS
- Trésorière : Danièle CAILLY
- Trésorier Adjoint : Hervé LE BRIS
- Secrétaire : Claudine ROTTIER
- Secrétaire Adjointe : Nicole BOULAY

➤ Membres Actifs :

- | | |
|------------------------|--------------------|
| • Jean Pierre THOMELIN | • Michel DUTERTRE |
| • Aurélien VIANNAIS | • Joël PILPAY |
| • Christelle MAUTHE | • Danielle GALLAND |
| • Jean Louis BOULAY | • L. JOUBERT |

FETE DE LA MUSIQUE



Organisée par le Comité, la fête de la musique, animée remarquablement par notre professeur de musique, M. DUVAL et son équipe, notamment familiale, s'est déroulée le vendredi 17 Juin à 20H30 en l'Eglise de Saint-Martin.

Cette manifestation très conviviale a été suivie d'un verre de l'amitié.

On peut seulement regretter une présence insuffisante des habitants de la commune.

LOTO DU 23 OCTOBRE 2016



Le 2^{ème} loto de l'année a été organisé dans la salle des fêtes du Gué de la Chaîne avec la présence de nombreux participants y compris de la Sarthe et de l'Eure.

FETE COMMUNALE



Le dimanche 19 Juin dernier, la fête communale, avec son vide-grenier, a réuni beaucoup d'exposants. Animée par la fanfare de Souday et par notre clown de service qui ont contribué à une très bonne ambiance, elle s'est déroulée sous un très beau soleil. La journée s'est terminée autour d'un bon repas dans la salle des Associations préparé par les membres du Comité. Merci à toutes

PROCHAINES MANIFESTATIONS

Le Noël des enfants sera organisé **le samedi 17 Décembre, dans l'après-midi.**

Des jeux en bois seront installés dans la salle des fêtes permettant d'assurer l'animation des enfants (billard japonais, et bien d'autres...). Marrons grillés, vin et chocolat chaud y seront servis.

Le Père Noël nous rendra visite avec de nombreux cadeaux pour les enfants de 0 à 10 ans. Une messe avec des textes lus par des enfants aura lieu à l'église à 18H30.

R.D.V. à notre **repas dansant le 25 Février 2017** à la salle des fêtes de SERIGNY.

Le prochain **LOTO aura lieu le samedi soir 1^{er} avril 2017** dans la salle du GUE de la CHAINE



MANIFESTATIONS DE LA COMMUNE



Décoration de la médaille militaire à M. Fernand Garnier



C'est le Général Bruno T'Kint de Roodenbeke qui a remis la médaille militaire à Fernand Garnier pour ses faits d'armes en Algérie.

Organisée conjointement par Serge Cailly, Maire de Saint Martin du Vieux Bellême et le Colonel Yves DUPREZ, Délégué Général du Souvenirs Français, la cérémonie s'est déroulée le 18 juin, une date chargée de symbole en ce jour anniversaire de l'Appel du Général de Gaulle, où nous avons rendu hommage aux héros de la Résistance et aux Combattants de la seconde guerre mondiale.

Le protocole de la manifestation a été brillamment assuré par le Colonel Yves DUPREZ. Le discours retraçant la carrière militaire de M. Fernand GARNIER a été énoncé par le Colonel ANDRIEUX.

Noces d'Or de M. et Mme Jacques PUYO

La Commune de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême a été très heureuse de célébrer le 01.10.2016 dans sa Maison Commune une cérémonie très importante consacrée aux NOCES D'OR de M. et Mme PUYO.

1.10.1966 - 01.10.2016, pas d'erreur dans le choix de la date par M. et Mme PUYO qui sont encore très jeunes alors qu'ils fêtent déjà leur 50 ans de mariage. Originaires de Mamers et de Contres-en-Vairais, mariés à Saint Cosme en Vairais, M. et Mme PUYO habitent Les Tilleuls à St Martin depuis 1979.

Le Maire a indiqué qu'il était très sensible à ce que les jeunes mariés choisissent de célébrer cet événement remarquable à l'Eglise et à la Mairie de St Martin, ce qui prouve leur attachement à leur commune.

Cette cérémonie a été l'objet, pour M. et Mme PUYO d'un grand moment de joie, comme l'ont été les 50 années déjà partagées, d'autant qu'ils étaient entourés de toute leur famille et de leurs amis.



Madame PUYO était très émue par la présence de sa marraine, Berthe GRENECHE, Centenaire depuis le 16.07.2016, que l'on voit sur la photo au milieu des récipiendaires.

Le Maire a souhaité à M. et Mme PUYO que leur union se prolonge encore très longtemps en santé et en quiétude dans l'affection des êtres qui leur sont chers et leur a donné rendez-vous pour leur 60 ans de mariage afin de fêter leurs noces de diamant.

Cérémonie du 11 novembre



La cérémonie du 11 novembre pour le 98^e anniversaire de l'armistice de 1918 c'est très bien déroulée avec la participation de deux portes drapeaux. De plus, un texte tiré du roman de Pierre Lemaitre « Au revoir là-Haut » a été lu par Mme Isabelle Montplaisir et M. le Maire.



Cette cérémonie a été suivie par le repas des aînés auquel plus de 70 personnes ont participé. Les Doyens du repas des anciens étaient M. Ligot et Mme Thibault.

Cérémonie du 25 novembre

Témoignage à l'écrivain combattant DUBOIS DE SALIGNY

L'Association des Ecrivains Combattants, créée à l'automne 1914, avait prévu d'organiser avec le Souvenir Français, dans chaque commune de France qui a vu naître l'un des 560 écrivains tombés au champ d'honneur, une cérémonie afin de leur rendre hommage et mieux les faire connaître des habitants.

L'un d'entre eux est né au Prieuré de St-Martin du Vieux Bellême (1870-1914) : Louis Dubois de Saligny, Officier d'infanterie de marine, en poste à Madagascar et au Tonkin, historien militaire, auteur d'un essai sur la guerre russo-japonaise.



Notre commune avait décidé de s'associer à ce projet national d'autant que le père de l'écrivain combattant, Ministre plénipotentiaire de la France au Mexique, a été également Maire de St Martin du Vieux Bellême de 1878 jusqu'à son décès en 1888.

C'est pourquoi, avec l'aide du Souvenir Français, nous avons souhaité organiser une cérémonie le vendredi 25 Novembre 2016, devant le prieuré où une plaque à la mémoire de l'écrivain combattant a été dévoilée par la Sénatrice Nathalie Goulet et le Maire Serge Cailly .

Nous remercions vivement M. et Mme de Romanet de nous avoir autorisé à installer cette plaque du souvenir sur le mur de leur propriété.

Arbre de Naissance



Le matin de la fête communale a eu également lieu l'inauguration de l'arbre de naissance – année 2015 -

Nous avons pu ainsi fêter les trois naissances de GONSARD Anna, GUELON Timéo et MOULIN Julia.

Ces trois enfants ont désormais une plaque avec leur nom et prénom installée devant un cerisier japonais planté à cette occasion.

Ballade Lecture

Depuis le printemps 2015, la municipalité de St Martin propose une balade lecture mensuelle qui s'adresse à tous les publics, tous ceux qui aiment marcher en forêt, lire, écrire, chanter ou écouter, tout simplement.

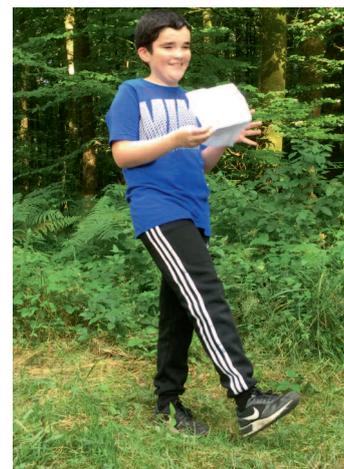
Chacun peut aussi proposer un thème de lecture pour la fois suivante... certains écrivent un récit ou un poème, d'autres lisent une page de conte, récitent Hugo ou Eluard.

Attention, on prépare son texte, on le répète, on articule pour que chacun entende et comprenne. On essaie de proposer un mini spectacle, on bouge, on crie, on lance des cailloux sur l'étang...

Excellent exercice pour les adolescents qui auront un oral de français en juin prochain et devront lire à voix haute, de façon expressive et théâtrale pour captiver leur examinateur...

En janvier et février la forêt s'endort, les oiseaux aussi, les feuilles mortes en compostant prépareront un nid pour les faines et les glands tombés à l'automne.

Nous nous retrouverons le deuxième vendredi à partir du mois de mars à 14 h 20 devant la mairie de Saint Martin pour un départ à 14h30



S'inscrire en mairie
ou appeler
le 06 79 13 85 10



Un peu d'histoire...

Bibliographie de Jean Joseph Emmanuel Louis Philippe Alphonse DUBOIS DE SALIGNY, Ecrivain Combattant né à St Martin du Vieux Bellême.

Né le 15 Juillet 1870 au 48, rue Pierre de Romanet « le Prieuré » à St Martin du Vieux Bellême, Jean Joseph Louis Philippe DUBOIS de SALIGNY est le fils de Jean-Pierre Isidore Alphonse DUBOIS de SALIGNY, diplomate français, ambassadeur, notamment auprès de la République du Texas en 1846 et qui a terminé sa carrière comme maire de Saint Martin du Vieux Bellême de 1878 jusqu'à son décès en 1888.

Saint-Cyrien, promo 1888, il sort sous-lieutenant en Octobre 1890 et est affecté au 63^{ème} régiment d'infanterie. En janvier 1895, il passe par permutation dans l'infanterie de marine et l'infanterie coloniale. Il participe ainsi à plusieurs expéditions, Madagascar, dont il revient malade, puis au TONKIN où il y passe 12 années. Nommé Capitaine le 30 Juin 1899, il est nommé Chevalier de la légion d'honneur en 1909 puis promu au Gabon comme Chef de Bataillon. C'est là que le trouve la guerre mondiale. Avec la fougue du plus ardent patriotisme commune à tous les « Marsouins », Dubois de Saligny y apporte une expérience militaire à laquelle l'action et l'étude ont collaboré pour une part égale.

Agé de 42 ans, il est encore en pleine maturité. Hélas, il eut le malheur de tomber dans la lutte, avant d'avoir vu sur ces terres brûlantes mais riche d'avenir, le triomphe de nos couleurs. Le 6 Septembre 1914, au combat de MIBANG, il est frappé mortellement. Et ce n'est que 3 ans plus tard que l'ordre des armées du 10 mars 1918 le citait en ces termes brefs mais qui valent la plus pompeuse des oraisons funèbres :

« A fait preuve de qualités remarquables dans la préparation et la concentration de la colonne du sud au Cameroun. Tué glorieusement au combat de Mibang le 6 Septembre 1914 »

Telle est réduite à sa plus simple expression la carrière de ce brillant soldat-écrivain mort pour la France en pleines vigueurs physiques et intellectuelle et à qui un riche avenir était promis.

Son œuvre comme écrivain ne comporte qu'un seul ouvrage publié en 1913 par la librairie Berger Levrault : « Essais sur la guerre Russo-Japonaise », mais l'importance de cet ouvrage (464 pages), sa qualité qui joint les mérites littéraire et philosophique à la valeur technique, assurent à l'auteur une place honorable parmi les écrivains morts pour la France.



Économie

Parqueterie Chêne de l'Orne Spécialiste du parquet en chêne massif

Une entreprise locale et artisanale garantissant une fabrication 100% française et écologiquement responsable.

La société **CHÊNE DE L'ORNE** est implantée à Saint Martin du Vieux Bellême en Basse-Normandie depuis **1964**. Elle fait partie de la Société PANAGET, localisée à BOURGBARRE (35230), spécialisée dans le secteur d'activité de fabrication de parquets assemblés. L'effectif de la société PANANGET est supérieur à 100 personnes.

Depuis 1995, la **Parqueterie Chêne de l'Orne**, composée d'une équipe de 7 personnes, est spécialisée dans la fabrication et la vente de parquet en chêne massif. Elle a su évoluer au fil du temps en gardant un véritable esprit artisanal. Le parquet en chêne massif constitue à lui seul un décor de grande classe. Le chêne est l'essence même du parquet à l'ancienne. Nuancées du brun clair au brun foncé, les lames d'un plancher brut habillent les intérieurs de caractère. Spécialisé dans la production de parquet massif, à coller ou à clouer, **Chêne de l'Orne** porte les valeurs d'une fabrication locale et artisanale.



Un magasin proposant des fins de série, à des prix très compétitifs.

A disposition des habitants de la région
du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Venez nombreux découvrir les produits du spécialiste du parquet en chêne massif à la Parqueterie Chêne de l'Orne au lieu-dit Le Rutoir (route de Mortagne vers Bellême) à Saint Martin du Vieux Bellême 61130.

Remerciements

Ce bulletin, conçu et distribué par le Conseil Municipal, a été réalisé et mis en page avec le concours de nos amis Saint-Martinois, Monsieur et Madame Christian VALLÉE, animateurs de la société CONCEPT IMAGE que nous remercions bien vivement. Nous leur devons également la photo panoramique de notre journal et bien d'autres photos présentes sur notre site Internet. Cette contribution gracieuse témoigne de leur engagement pour notre commune. Encore un grand merci.

L'ÉTAT CIVIL



L'AGENDA

Naissances

PERRUT Serge : 31-07-2016
GUILLIN Charly : 05-08-2016
DESRAMÉ Chrislain : 06-09-2016

Mariages

BARBETTE Jérôme et BUTHON Emilie : 10-06-16
JACOB-FONTAINE Lucas et LEROUX Laetitia : 16-07-16
BEUNARDEAU Joël et DUHAMEL Valérie : 8-10-16
FAIDHERBE Christophe et DUHAMEL Maryline : 08-10-16

Décès

DOMAIN Paulette, veuve FOUCAULT : 08-06-16
GIMENEZ Maria, veuve BINET : 17-07-16
GUILLIN Régine, épouse PETIT : 07-08-16
CHAILLOU Bernard : 23-09-16
GOSNET Jean-Michel : 06-10-2016
BOULAY Yvonne, veuve Cordier : 10-11-16

Du 12 décembre au 15 janvier :

- Visite de la crèche dans l'Eglise de 10h à 16h30.

17 décembre 2016 :

- Noël des enfants organisé par le comité des Fêtes à 16h à la mairie

17 décembre 2016 :

- Messe de Noël dans l'Eglise de St Martin à 18 h 30 avec l'Abbé ROGER

07 janvier 2017 :

- Voeux de Monsieur le Maire à la salle des Mariages à 17h

25 février 2017 :

- Repas dansant organisé par le comité des fêtes à la salle des fêtes de Serigny

01 avril 2017 :

- Loto du Comité des Fêtes à la Salle du Gué de la Chaine le samedi soir



- Informations pratiques -



Location de la salle

| Habitants de la commune | Habitants hors commune |
|-------------------------|------------------------|
| 1 journée 130 € | 1 journée 170 € |
| 2 journées 200 € | 2 journées 260 € |

et 60 € par journée supplémentaire

Horaires de la déchetterie

➤ à Bellême

L'espace propreté de Bellême est ouvert tous les jours de 10h à 18h sauf les dimanches et jours fériés.

➤ à Colonard

La déchetterie de Colonard est ouverte tous les jours du lundi au vendredi de 9h à 12h & 14h à 18h sauf samedis, dimanches et jours fériés.

Cimetière

- Concession :
Terrain, Colombarium, cavurne
15 ans : 150 € - 30 ans : 400 € - 50 ans : 600 €
Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat de la mairie.

Jardin du souvenir

Gratuit pour les habitants de la commune
50 € pour les habitants hors commune

Avant le 31/12/2016

Vous inscrire sur la liste électorale pour votre participation aux élections présidentielles et législatives

Vous munir :

- Du livret de famille ou d'une carte d'identité avec un justificatif de domicile
- D'un justificatif de domicile récent (moins de 3 mois)



Comment nous contacter ?

Votre Mairie est ouverte les

- Lundi de 9 h 00 à 12 h 00 & 14 h 00 à 18 h 00
- Mercredi et Jeudi de 9 h 00 à 12 h 00
- Vendredi de 14 h 00 à 17 h 00

Vous êtes branchés Internet ?

Vous pourrez ainsi trouver de nombreuses informations utiles en accédant à l'adresse suivante :

www.saintmartinduvieuxbelleme.fr

Pour les photos, bulletins municipaux, comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal, etc., n'hésitez pas à consulter notre site.

Les séances du Conseil Municipal sont publiques. Elles se tiennent dans la salle des mariages. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons pour assister à celles-ci.



En partenariat avec la communauté de communes du Pays Bellémois, nous avons mis à votre disposition des éco-box pour les déchets de cartouches d'impression. Merci de venir les déposer aux horaires d'ouverture de la mairie.

Vous avez 16 ans

Vous devez vous faire recenser au service des affaires militaires en mairie.

Cette démarche est très importante car l'attestation qui vous sera remise est nécessaire pour vous présenter à différents examens, concours ainsi que pour la conduite accompagnée.

Se munir de son livret de famille et de sa carte d'identité.

Nouveaux Arrivants

Vous qui arrivez dans la commune, n'oubliez pas de passer en mairie afin de :

- faire votre changement d'adresse en présentant une pièce d'identité et un justificatif de votre nouveau domicile